



Le Petit Boissillon Juillet 2016



COMMEMORATIONS 8 MAI 1945

La commémoration du 71^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a réuni les Boissillons dans la cour de la mairie pour le départ du cortège à destination du monument aux morts.

Une petite assemblée était présente pour écouter les différents discours commémoratifs qui rendaient une nouvelle fois hommage aux hommes et femmes tombés lors du second conflit mondial mais aussi entretenir cette mémoire car cela reste plus que jamais d'actualité.

Nos Jeunes Conseillers ont à cette occasion envoyé un message de paix en lisant le très beau poème de Paul Éluard «LIBERTE».

À l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

S. SECHET

ANNIVERSAIRE DU BAPTEME DES ECOLES

Le Samedi 28 Mai dernier, à l'occasion des 1 an du baptême des écoles Anne Frank et Niki de St Phalle, une cérémonie a été organisée. Celle-ci s'est déroulée au city stade en présence de Mme CHAMBARET et Mr CROSNIER (Conseillers départementaux), des directrices et professeurs des deux écoles, ainsi que les élèves et leurs parents. La municipalité avait également souhaité inviter toutes les personnes qui avaient eu la gentillesse de retourner les étiquettes des ballons lancés lors du baptême.

Pour marquer cet anniversaire, un livre pour découvrir Niki de st Phalle et Anne Frank a été offert aux personnalités conviées à la cérémonie.

La réception s'est terminée par le verre de l'amitié.

S. SECHET



FÊTE PATRONALE Week-end 8 mai 2016

C'est à l'occasion d'un grand week-end férié que la commune accueillait de nouveau la fête patronale qui s'installait dès le jeudi de l'ascension au cœur de notre village. Nous y retrouvions attractions et autres marchands de friandises pour le plus grand plaisir de tous. Seul manquait le SURFING, qui avait pris un engagement sur une autre commune (Rendez-vous avec ce manège l'année prochaine).

La procession aux lampions s'est déroulée le samedi soir, précédée de la troupe de danseurs brésiliens Batuk Nago qui a mené le cortège à travers le village en nous offrant du rythme, de la danse et du soleil ! Le retour s'effectuait aux abords de la fête afin de continuer en famille cette soirée à l'avant-goût estival.

L'emplacement de cette fête patronale a été au centre des discussions durant les semaines qui ont précédé cet événement. Il y a tout lieu de croire que la rue des Vallées reste pour de multiples raisons, le meilleur endroit où accueillir cet événement pour les années à venir.

F. AUCOULON

Samedi 21 mai 2016, Boissy le Cutté a participé à la 6^{ème} Edition intervillage « LES CINQ CONTINENTS » qui se déroulait à D'Huison Longueville.

En compétition, les communes de Baulne, Orveau, Boissy-le-Cutté, D'Huison-Longueville, Vayres-sur-Essonne, Orveau et Boutigny-sur-Essonne. La bonne humeur et la motivation de notre petite équipe, ont été récompensées par la coupe du Fair-Play.

Un grand merci à tous les membres de l'équipe et aux supporters de Boissy venus défendre ou encourager notre village.

Rdv pris pour la prochaine édition....

S. SECHET



INONDATIONS ESSONNE

#Intempéries

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



C'EST QUOI ?
Garantie mise en place par l'Etat depuis 1982 pour indemniser les victimes d'épisodes naturels rares (sécheresse, orages violents, inondations, coulées de boue, avalanches, séismes, etc.)

ÉTAPE 1
Les maires des communes concernées par les intempéries transmettent leur demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au préfet du département.



ÉTAPE 2
Un décret interministériel détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci.



ÉTAPE 3
Une délégation interministérielle déclare, au regard des dommages, si une commune est en état de catastrophe naturelle.



ÉTAPE 4
La liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle fait l'objet d'une communication Gouvernementale et est publiée au Journal Officiel.



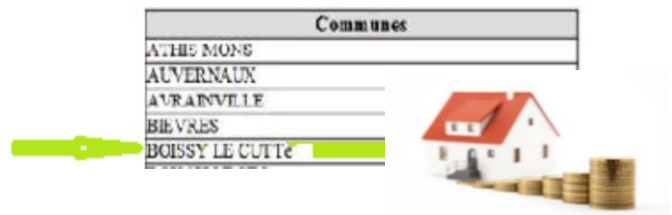
ÉTAPE 5
À compter de la parution de l'arrêté, la victime a 10 jours pour déclarer le sinistre auprès de l'assureur. Il faut ensuite compter deux mois pour le versement de la 1^{ère} provision, 3 mois pour la totalité.



ÉTAPE 6
Cet état de catastrophe naturelle permet aux assureurs de faire fonctionner la garantie de péril naturel inclus dans la plupart des contrats d'assurance.
* Attention certains dommages sont exclus d'indemnisation



Liste des communes reconnues inondations et coulées de boue pour la période du 28 mai au 5 juin 2016



Comment faire fonctionner la garantie Catastrophe Naturelle ?

Le régime « Cat-Nat » reste la garantie la plus souvent utilisée en cas de sinistre d'origine naturelle.

Attention, pour que cette garantie fonctionne, deux points indispensables :

vos biens doivent être couverts par un *contrat d'assurance multirisque* (Habitation, Entreprise, Auto) et l'événement dommageable doit *faire partie des suivants* :

Les inondations ; Les phénomènes liés à l'action de la mer : retrait du trait de côte, submersion marine, etc. ; Les mouvements de terrain : effondrements, chutes de blocs et de pierres, glissements, sécheresse, etc. ; Les avalanches ; Les séismes.

La procédure d'indemnisation du régime Catastrophe Naturelle

Pour être indemnisé au titre de ce régime particulier, vous devez suivre une procédure précise :

1.Prévenir l'assurance, en tout état de cause ; 2.Soumettre un dossier déclaratif à votre commune ; 3.Attendre la publication de l'arrêté interministériel ; 4.Déclarer le sinistre et se faire indemniser;



Après les fortes intempéries et les inondations de ces derniers jours des poches d'eau se sont créées. Nous vous invitons à participer à la suppression des sites de ponte des moustiques en éliminant les endroits où l'eau peut stagner. C'est à ce jour le moyen le plus efficace de contrer la prolifération des moustiques.

Stop Incivilités

La municipalité a fait le choix depuis l'été dernier de laisser l'éclairage durant le Week-end (du vendredi soir au dimanche soir) sur le parc Loisirs (Ancien Stade). L'éclairage est censé fonctionner sur les mêmes horaires que l'éclairage public, sauf que depuis quelques mois, des apprentis électriciens gèrent eux-mêmes cet éclairage aux dépens de toutes règles de sécurité et sans que la municipalité n'ait donné son accord. Nous avons déjà remarqué ce phénomène, mais nous ne sommes pas intervenus pensant que cela resterait l'exception. Malheureusement, il y a eu récédive, c'est pourquoi, le stade ne sera plus éclairé le week-end, sauf sur demande exceptionnelle faite en Mairie.

Nous regrettons de devoir prendre cette mesure « radicale » sachant qu'elle pénalisera certains boissillons qui souhaiteraient se promener au parc loisirs par agrément les soirs d'été.



SECURITE

Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit directement, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence.

Vous pouvez vous rendre sur place à la brigade de gendarmerie ou remplir un formulaire accessible en ligne.

bta.guigneville-sur-essonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

F. AUCOULON

INFOS SIREDOM

Chantier Brisfer à Boissy-le-Cutté du 25 au 29 avril 2016

Lors de ce chantier Brisfer cinq sites ont été nettoyés :

Le chemin des Sablons,
Le chemin de Roinville,
La route de Longueville,
L'entrée de la ville de Boissy-le-Cutté,
La sente des Jardins (jardin de la ville)

Près de 2,5 tonnes de déchets ont été enlevées par l'équipe des jeunes qui était composée de 5 Boissillons et dirigées vers le réseau Eco-centre du SIREDOM.

Félicitations à ces jeunes et leurs encadrants pour la qualité de leur travail durant ce chantier et merci à tous les organisateurs pour cette initiative de chantier jeunes du SIREDOM.

S. SECHET



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les tailles de haies et d'arbustes rassemblées en fagots de moins d'1,20 m, les tontes de pelouse, les feuilles mortes dans des sacs en papier ou autres contenants ouverts. Ne pas trop tasser, en pensant que les éboueurs doivent pouvoir vider vos contenants.

LES ENCOMBRANTS

SUR APPEL TÉLÉPHONIQUE AU

01 64 56 03 63

Limités à 2 m³ - 2 fois par an



Double activité le samedi 4 juin dernier, avec la journée de l'environnement et le marché du terroir.

Pour la journée de l'environnement, lors du ramassage matinal de déchets et même si certaines zones sont moins touchées qu'auparavant nous constatons toujours les tristes résultats de la facilité de jeter dans la nature plutôt qu'à la poubelle, voire en déchetterie...

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants (Saint-Exupéry).

Après le ramassage, les quelques bénévoles (merci à eux) ont pu se retrouver autour d'une boisson chaude et de viennoiseries. Un peu de réconfort surtout après la période pluvieuse qui a contraint deux exposants du marché du terroir à être absents.

Le marché s'est déroulé dans la bonne humeur générale, malgré la faible fréquentation constatée, et c'est bien dommage car l'ensemble des exposants présents avait à cœur de partager et proposer leurs bons produits.

Rassurez-vous, vous pourrez vous rattraper : rendez-vous est donné l'année prochaine, aux petits et grands pour ces deux événements.

J. ALLEAUME

Infos pratiques



HORAIRES D'ETE

Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi 14h – 18h
Samedi 9h-12h

La mairie sera fermée les samedis :
16 et 23 juillet, 06, 13 et 20 août

Bibliothèque

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14h – 17h
Mercredi 10h – 12h et 14h – 17h
Samedi 9h – 12h30

La Bibliothèque sera fermée du
1er au 31 août 2016

Agence Postale

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
10h30 – 12h et 16h - 19h
Samedi 10h-12h

L'agence Postale sera fermée du
9 au 27 août 2016

Ouverture du Centre de Loisirs du
06 juillet au 29 juillet
et du
22 août au 31 août



Pour plus de renseignements :
CCEJR – Service Enfance/jeunesse
Tél : 01.69.23.34.74

Mail : centredeloisirs-boissylecutte@ccejr.org

Rentrée scolaire 2016/2017 :

Jeudi 1er Septembre

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	SAMEDI
07H00 / 08H30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	
08H30 / 11H30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11H30 / 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	
13H30/15H00		Enseignement		Enseignement	
15H00 / 16H30	Enseignement	Activités périscolaires NAP	Enseignement	Activités périscolaires NAP	
16 h 30 / 19 H00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	



DATES A RETENIR

Jeudi 14 juillet 2016 – 10 h 30 : Commémoration cour de la Mairie



Samedi 3 Septembre 2016 – Salle des Fêtes

Dimanche 2 Octobre 2016 – Salle des Fêtes



Le groupement paroissial de Cerny, d'Huisson Longueville, Boissy le Cutté organise une brocante/vidé greniers.

le Dimanche 18 Septembre 2016

salle Hilaire Barbier à Cerny. Pour tout renseignement et réservations :
06 86 99 29 52